



Les Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats (ORGFH)

- Région Martinique -

Préface

Le patrimoine naturel se trouve à l'interface de l'intérêt général et des intérêts particuliers. Malgré cette apparente contradiction, la faune sauvage et les milieux qu'elle fréquente, représentent bien une richesse commune.

Le patrimoine naturel, trop souvent perçu à travers les seuls espaces exceptionnels et les espèces emblématiques, s'exprime pourtant au sein de toute la nature ordinaire.

Ainsi, « **dans l'absolu, aucun milieu n'a plus de valeur qu'un autre, et c'est la diversité des milieux au sein d'un paysage qui permet la diversité des espèces.** »

Cette diversité doit être le résultat des interactions entre activités humaines et dynamique des milieux. Les objectifs des Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats (ORGFH), s'inscrivent donc pleinement dans une logique de développement durable. Des domaines du social, de l'économie, de l'environnement, aucun ne doit se développer au détriment de l'autre.

Elaborées en concertation avec de très nombreux partenaires représentant le monde agricole, le monde de la forêt et d'autres usagers de la nature (gestionnaires d'espaces, propriétaires, chasseurs, naturalistes...), sans oublier les représentants des collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseil Général, Parc Naturel Régional...), les ORGFH sont issues d'une réflexion collective.

Les grandes orientations concernant les milieux sont partagées par tous. Le souci permanent de tendre vers une prise en compte systématique du patrimoine naturel (notre bien commun...) est consensuel.

Arrêtées pour une première période de cinq ans, les ORGFH s'inscrivent en réalité dans le moyen et le long terme. Elles seront suivies et leur prise en compte sera évaluée, afin d'apprécier les réponses apportées notamment par les autres politiques publiques, et afin de mesurer les résultats obtenus.

A présent il appartient à tous les partenaires de faire vivre ces Orientations, et de mettre en œuvre des actions concrètes pour maintenir et enrichir la biodiversité de notre région.

La conservation de la nature, qu'elle soit exceptionnelle ou ordinaire, est l'affaire de tous.

Jean-Louis VERNIER
Directeur Régional de l'Environnement

Denis GIROU
*Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la
Faune Sauvage Outre-Mer*

Louis PIERRE-CHARLES
Président de la Fédération Départementale des Chasseurs

Sommaire

Le cadre des ORGFH à la Martinique	4
Les Orientations Régionales : objectifs généraux et actions à mettre en œuvre	7
Orientations relatives à l'amélioration de la qualité des habitats	8
➤ ORIENTATION 1 : Sauvegarder, valoriser, restaurer et entretenir les milieux littoraux et marins	8
➤ ORIENTATION 2 : Préserver et améliorer la connaissance des habitats naturels terrestres	11
➤ ORIENTATION 3 : Favoriser la biodiversité des milieux agricoles, pastoraux et péri-urbains et des zones humides	13
Orientations relatives à la gestion et la conservation des espèces	15
➤ ORIENTATION 4 : Améliorer la connaissance des espèces endémiques, indigènes et migratrices et renforcer les espèces les plus menacées	15
➤ ORIENTATION 5 : Contrôler les populations des espèces introduites et des espèces domestiques errantes	19
Orientations transversales	21
➤ ORIENTATION 6 : Renforcer l'application de la réglementation en matière de police de la nature	21
➤ ORIENTATION 7 : Sensibiliser le public à la connaissance, la conservation et la protection de la nature	23
➤ ORIENTATION 8 : Optimiser la gestion des espèces gibiers et des espaces alloués à la pratique de la chasse	25
Le suivi des Orientations	27
La base de données faune sauvage de la Martinique	35

Le cadre des ORGFH à la Martinique

Prévues par Loi Chasse du 26 juillet 2000, ces Orientations Régionales doivent permettre, à partir d'un état des lieux établi localement, de dégager de façon concertée **les axes d'une politique régionale en matière de faune sauvage et de rechercher les moyens d'améliorer ses habitats, dans le cadre d'une gestion durable du territoire**. Elles devront tout autant définir des objectifs que des actions qu'il serait souhaitable que les différentes parties prenantes mettent en œuvre pour atteindre ces objectifs, dans le respect des autres réglementations.

La Loi Chasse a consacré la nécessité d'une gestion de la faune sauvage et de ses habitats, non seulement dans les activités cynégétiques mais également au delà, dans les activités de toutes sortes qui s'exercent dans la nature et qui ont une influence sur les espèces et la qualité de leurs habitats. C'est pourquoi les orientations régionales ont vocation à concerner **l'ensemble de la faune sauvage, vertébrés et non-vertébrés, espèces protégées ou non, chassables ou non à l'exception des poissons**.

Les dispositions relatives aux Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats sont codifiées au Code de l'Environnement :

- L'article L. 421-1 précise que l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) apporte à l'Etat son appui technique et sa capacité d'expertise pour l'élaboration des ORGFH ;
- L'article L. 421-7 indique d'une part que les orientations régionales sont arrêtées par le représentant de l'Etat dans la région et d'autre part que les schémas départementaux de gestion cynégétique sont élaborées par les fédérations départementales des chasseurs, conformément aux ORGFH et approuvées par les préfets de région ;
- L'article L. 421-13 prévoit que les fédérations régionales (départementales en Martinique) sont consultées par le préfet de région pour l'élaboration des ORGFH.
- La Nouvelle Loi Chasse du 30 juillet 2003 offre la possibilité de décentraliser le pilotage des ORGFH à la Région. En Martinique, le Conseil Régional, qui a été consulté à ce sujet, n'a pas exprimé son désir de prendre en main le dossier.
- Le projet de Loi « Développement des Territoires Ruraux » voté le 30 janvier 2004 et examiné par le Sénat (avril 2004) a pour objet de donner un contenu aux ORGFH en créant l'article L. 414-8 et en abrogeant l'article L. 421-7. Les ORGFH deviennent les « Orientations de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats ». Les ORGFH précisent les objectifs à atteindre en ce qui concerne notamment la conservation et la gestion durable de la faune de la région, chassable ou non chassable, et de ses habitats, l'équilibre agro-sylvo-cynégétiques et la coexistence des différents usagers de la nature. Elles sont traitées dans le volet « Environnement/Chasse » du Titre I du Code de l'Environnement « Protection et gestion de la faune et de la flore » au chapitre IV

« Dispositions relatives à la conservation de la faune et de la flore », section 2 ORGFH.

Les ORGFH constituent une démarche concertée entre les différents utilisateurs de l'espace et dans ce sens un comité de pilotage a été constitué en Préfecture le 19 août 2003. Vingt-six membres sont parties prenantes : les représentants du monde cynégétique, du monde agricole et forestier, des activités du tourisme, du monde sport nature, des associations naturalistes, des scientifiques, des gestionnaires de territoire, des élus de la Martinique, des services déconcentrés de l'état et des établissements publics.

Les ORGFH se basent sur **l'établissement d'un état des lieux** de la faune sauvage et de ses habitats. L'état des lieux comprend les modalités d'usage du sol et de l'espace et leurs évolutions, les résultats d'inventaires faunistiques, l'identification et la localisation des espèces rares, menacées et vulnérables et des écosystèmes remarquables, le cadre réglementaire relatif aux espaces concernés...

A partir de l'analyse de l'état des lieux, les **enjeux** pour la Martinique permettent de définir les **Orientations** déclinées en actions à mettre en œuvre en matière de gestion de la faune, de restauration de la qualité des habitats et de coexistence des différents usages de la nature. Des indicateurs de suivi des orientations se rapportent directement à l'évolution de l'état des espèces et de leurs habitats quand cela est possible, ou bien témoignent des actions mises en œuvre par tous types d'organismes, en particulier les schémas départementaux de gestion cynégétique.

De manière consensuelle, il apparaît que les grandes orientations reposent sur les enjeux suivants à la Martinique :

- Le maintien des formations naturelles les plus soumises à la pression démographique : en effet c'est un des enjeux les plus forts en Martinique en raison d'une forte pression démographique plus particulièrement dans la partie centrale et orientale de l'île.
- La gestion des espèces qui déstabilisent les écosystèmes de l'île (espèces animales et végétales invasives, chiens, cabris...) : la Martinique étant une île, la présence d'espèces exogènes peut facilement déstabiliser les communautés faunistiques et floristiques. Sur certains sites, la mauvaise gestion de la charge pastorale est la source de régressions des habitats.
- L'acquisition de connaissances sur les espèces et des habitats et leur évolution à moyen et long terme.
- La sensibilisation du public pour une meilleure prise en compte de la faune : c'est un point important pour la pérennisation des actions en matière d'environnement et la prise de conscience de la vulnérabilité des écosystèmes.

- Le renforcement de l'application des réglementations existantes en matière d'environnement.



Les Orientations Régionales et les actions à mettre en œuvre

Huit orientations ont été actées par le comité de pilotage, 3 concernent les habitats, 2 concernent la faune sauvage et 3 sont transversales.

Orientations relatives aux habitats

- ORIENTATION 1 : Sauvegarder, valoriser, restaurer et entretenir les milieux littoraux et marins
- ORIENTATION 2 : Sauvegarder, restaurer et améliorer la connaissance des habitats naturels terrestres
- ORIENTATION 3 : Favoriser la biodiversité des milieux agricoles, pastoraux et péri-urbains et des zones humides

Orientations relatives à la faune sauvage

- ORIENTATION 4 : Améliorer la connaissance des espèces endémiques, indigènes et migratrices et renforcer les espèces les plus menacées
- ORIENTATION 5 : Contrôler les populations des espèces introduites et des espèces domestiques à problèmes

Orientations transversales

- ORIENTATION 6 : Renforcer l'application de la réglementation en matière de police de la nature
- ORIENTATION 7 : Sensibiliser le public à la connaissance, à la conservation et à la protection de la nature
- ORIENTATION 8 : Optimiser la gestion des espèces gibiers et des espaces alloués à la chasse

Sterne de Dougall

Orientations relatives aux habitats
--

➤ **ORIENTATION 1 : Sauvegarder, valoriser, restaurer et entretenir les milieux littoraux et marins¹**

Le littoral est soumis à une forte pression d'urbanisation. Une limitation de l'urbanisation est déjà prise en compte par le Schéma d'Aménagement Régional, qui identifie les espaces littoraux remarquables et les coupures d'urbanisation. Cet enjeu rejoint donc une problématique d'application et de contrôle efficace de la réglementation en vigueur. Les constructions sans titre de propriété (50 pas géométrique et Forêt Domaniale du Littoral), et les constructions sans permis sont nombreuses, rendant toute politique de gestion de l'espace difficile à maîtriser.

La mangrove est une formation végétale remarquable qui est caractérisée par un développement au contact de la mer. Ce type d'habitat est une zone primordiale pour le renouvellement des ressources halieutiques (crustacés, poissons...) et abrite une faune sédentaire caractéristique (hérons, martin-pêcheurs, coulicou...). Les salines et les étangs salins accueillent par ailleurs une importante avifaune migratrice telle que les limicoles (pattes jaunes, bécasseau...) et les canards (sarcelles à ailes bleues). Ces formations ont fortement régressé, servant de réserve foncière, et sont actuellement fragmentées et menacées par les pollutions et les défrichements.

La prolifération des algues au détriment des coraux et l'augmentation de la turbidité de l'eau dans les baies menacent les écosystèmes marins (récifs coralliens, herbiers sous-marins...). La protection des habitats marins nécessite dans un premier temps de réaliser des inventaires (4 ZNIEFF marines en 2003) et de mener une politique concertée avec les usagers.

• **Actions déjà prévues**

	Qui ?	Avancement
Connaître Développer la connaissance des milieux littoraux et marins (SDAGE, Orientation N°3, Objectif 1.2)	MISEE, PNRM, collectivités, DIREN, scientifiques, DAFMAR, OMMM	Poursuivre les inventaires des ZNIEFF littorales et marines 2005 : Rocher du Diamant, Baie du Robert, 2006 : Cap enragé, Baie du Marin/Pointe Borgnesse, La Perle, Sainte Luce
Identifier et préciser les mécanismes d'évolution des milieux littoraux et	Etat, collectivités, scientifiques,	Projet LITEAU de l'IFREMER dans la baie du Robert initié en 2004

¹ La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 s'appuie sur le Schéma D'Aménagement de Gestion des Eaux (SDAGE) pour une planification concertée de la politique martiniquaise de l'eau. Cette orientation est reprise du SDAGE Martinique à laquelle sont ajoutées certaines actions plus spécifiques aux ORGFH.

marins dans leur rapport au milieu insulaire (SDAGE, Orientation N°3, Objectif 1.3)	MISEE,	
Gérer Affecter les zones naturelles des 50 pas géométriques ayant fait l'objet d'une demande par le Conseil des Rivages	CELRL, Préfecture	8 zones de superficie variable totalisant 50 ha ont été transférées début 2004
Gérer les activités nautiques Poser des corps morts pour le stationnement des bateaux au-dessus des récifs coralliens (SDAGE, Orientation N°3, Objectif 3.3)	Communes, gestionnaires d'installations touristiques, ONF, Etat	2005-2006-2007
Restaurer Engager la restauration des milieux côtiers en cohérence avec les programmes de lutte sur les pollutions telluriques (SDAGE, Orientation N°3, Objectif 4.2)	Etat, collectivités	Appui dans un premier temps sur les contrats de Baie, celui de Fort de France est lancé en 2004

• **Actions à prévoir**

		Qui ?	Délais
1	Sauvegarder Renforcer la protection des mangroves	DIREN	Projet d'APB ou de réserves naturelles volontaires de la Baie de Genipa : expertise en 2004
2	Sauvegarder - Faire évoluer certaines ZNIEFF littorales ou marines vers une protection plus forte - Mettre en place des zones marines de protection pour les coraux (SDAGE, Orientation N°3, Objectif 3.4)	DIREN Comité local IFRECOR, DIREN	Réflexion engagée sur le choix d'une aire marine protégée
3	Gérer Mise en place de plans de Gestion pour tous les sites du Conservatoire du Littoral	CELRL, ONF (pour les espaces soumis au régime forestier) et Conseil Régional	Les plans de gestion du Morne ACA/Pointe Borgnèse (le Marin), du Cap Salomon (Anses d'Arlet), de Prêcheur-Grand-Rivière sont prévus pour 2004-2005
4	Gérer Réorganiser la chasse sur le Domaine Public Maritime	DAF, DAFMAR, DDE, ONF en partenariat avec la FDC	Volonté d'être opérationnel pour la saison de chasse 2005
5	Sauvegarder Renforcer la protection des îlets	DIREN	Projets d'APB sur les îlets Chancel,

	remarquables		Ramier et Thierry en 2004
6	Sauvegarder Acquérir de nouveaux espaces littoraux par achats de terrains privés ou communaux	CELRL, Département	Le CELRL a pour volonté d'acquérir certains sites prioritairement : les sites d'Anses Couleuvre, l'arrière-plage des Salines, la Pointe Jean-Claude, l'extension de la Caravelle
7	Protéger Créer un sanctuaire marin des Petites Antilles pour la protection des cétacés. Cette action aura par ailleurs une haute valeur touristique http://www.eccea.org/	MEDD, ECCEA	2006-2009

➤ **ORIENTATION 2 : Sauvegarder, restaurer et améliorer la connaissance des habitats naturels terrestres**

Un habitat naturel est un milieu dans lequel vit en permanence ou périodiquement une espèce ou un groupe d'espèces animales ou végétales. Certains habitats naturels de la Martinique bénéficient actuellement d'une protection (réserves naturelles, sites inscrits et classés, arrêtés de protection de biotope, forêts soumises au régime forestier...) ou ont été identifiés comme des espaces à forte valeur faunistique et floristique (ZNIEFF). Néanmoins, tous les habitats naturels de la Martinique restent largement menacés par le développement de l'urbanisme (mitage) et autres activités humaines. Des activités de loisir s'exercent dans ces espaces - randonnée pédestre, canyoning, randonnée en 4X4 ou en quad -. Ces activités doivent intégrer la nécessaire préservation des habitats et de la faune sauvage.

• **Actions à prévoir**

		Qui ?	Délais
1	Préserver Projets de Réserve Biologique Domaniale	ONF	Prévus pour 2005 : Pitons du Carbet : + de 3000 Ha Montagne Pelée : 2300 Ha
	Projets de réserve régionale sur la commune de Sainte Anne (Agenda 21)	Commune de Sainte Anne, Etat, Région, CSRPN	Expertise de la mise en place d'une réserve régionale 2005-2006-2007
2	Préserver Faire évoluer certaines ZNIEFF vers une protection plus forte (APB, réserve naturelle...)	DIREN, CSRPN	Identifier les ZNIEFF les plus remarquables A débuter en 2005
3	Connaître Poursuivre l'acquisition des connaissances (ZNIEFF)	SGGB, CBPA, DIREN	Action en attente de la nomination du nouveau comité ZNIEFF : une trentaine de sites ont été pressentis. Nouvelles descriptions de ZNIEFF : 5 par an Renouvellement des descriptions : 2 par an
4	Gérer Inventaires et valorisation des forêts martiniquaises (en particulier des forêts privées)	Conseil Régional, DAF, ONF (en soutien du maître d'ouvrage s'il le demande)	Lancé en 2004 L'inventaire permettra de mieux connaître en particulier les forêts privées.
5	Gérer Etudier d'impact de la fréquentation touristique sur la réserve naturelle de	PNRM	Etude prévue en 2004

	la Caravelle		
6	Préserver Obtenir une maîtrise foncière sur certaines zones naturelles sensibles	Département, CELRL	

➤ **ORIENTATION 3 : Favoriser la biodiversité des milieux agricoles, pastoraux et péri-urbains et des zones humides**

La Surface Agricole Utile (SAU) représente 30 % du territoire martiniquais. Les terres agricoles se partagent entre les terres arables (essentiellement banane, canne à sucre et cultures légumières) totalisant 16 000 ha et les surfaces toujours en herbes (prairies naturelles et des pâturages naturels non entretenus) pour 11 000 ha. La biodiversité de ces habitats agricoles est peu connue. Les grandes cultures de banane et de canne à sucre sont considérées comme défavorables à la faune sauvage par l'emploi de phytosanitaires et d'insecticides et par la simplification des systèmes. En revanche, les prairies naturelles ou semi-naturelles apportent une certaine biodiversité (avifaune des milieux ouverts) mais aucun inventaire ne le confirme. De même, les zones péri-urbaines composées de villas, d'habitations avec des jardins aménagés constituent des biotopes riches et variés. Les mares, caractérisées par une taille réduite et une profondeur limitée, et les zones humides (comme les prairies inondables) sont des habitats biologiquement riches mais très fragiles. Les mares sont de véritables écosystèmes où se rejoignent milieux aquatiques et milieux terrestres. La végétation variée, présente du fond de la mare aux berges, offre un habitat diversifié qui pourra être colonisé par de nombreuses espèces animales.

Tout comme les espaces naturels, les espaces agricoles, les prairies naturelles ou entretenues et les zones humides sont menacés par le développement de l'urbanisation diffuse.

• **Actions déjà prévues**

	Qui ?	Avancement
Mesures AgroEnvironnementales (CAD) • Portant sur la protection de l'environnement et utiles à la faune sauvage : - Plantations, - Réhabilitation, entretiens de haies, d'arbres sur talus, - Création de bosquets, - Restauration et entretien des mares. • Portant exclusivement sur la protection de l'environnement pour améliorer les habitats : - Entretien des espaces sylvopastoraux, - Préservation et valorisation des cultures traditionnelles patrimoniales, - Préservation de la diversité végétale en améliorant le potentiel	DAF, Chambre d'agriculture, Agriculteurs	Une douzaine de CAD ont été signés début 2004 mais aucun ne concernent ces mesures

pollinisateur entomophile, - Lutte biologique, - Amendement organique, - Réhabilitation de vergers abandonnés		
Connaissance et restauration des habitats aquatiques - Développer la connaissance des milieux aquatiques (SDAGE, Orientation N°3, Objectif 1.1) - Mettre en place toutes les conditions d'intervention pour restaurer et entretenir les milieux aquatiques insulaires dans le respect d'une approche globale (SDAGE, Orientation N°3, Objectif 4.1)	MISEE, PNRM, collectivités, DIREN, scientifiques	Un inventaire des zones humides de la Martinique a été commandé à un bureau d'étude.

- Actions à prévoir**

		Qui ?	Délais
1	Sensibiliser Favoriser la mise en place des mesures AgriEnvironnementales (CAD) par la sensibilisation du monde agricole aux problèmes de l'environnement et aux retombées positives de ces actions (valorisation des produits)	DAF, chambre d'agriculture, coopératives agricoles	2005-2009
2	Sensibiliser Communiquer vers l'extérieur toute action favorable à l'environnement mise en place par les agriculteurs	DAF, chambre d'agriculture, coopératives agricoles	2005-2009
3	Connaître Lancer une étude sur la faune dans tous les principaux agrosystèmes et définir les facteurs influençant la composition des peuplements d'animaux	Associations, DIREN, DAF, Fédération des chasseurs	2005-2006

- Idées connexes**

- Identifier les îlots de biodiversité afin de reconstruire un habitat fonctionnel (corridor, connexion entre haies et bosquets...) : analyse cartographique et étude faunistique et floristique

Orientations relatives à la gestion et la conservation des espèces

➤ **ORIENTATION 4 : Améliorer la connaissance des espèces endémiques², indigènes³ et migratrices et renforcer les espèces les plus menacées**

La Martinique, comme beaucoup de milieux insulaires, est caractérisée par une forte proportion d'espèces n'existant nulle part ailleurs (endémisme). L'endémisme se manifeste à plusieurs échelles :

- Endémisme stricte à la Martinique : le carouge (*Icterus bonana*), la gorge-blanche (*Ramphocinclus brachyurus*), le trigonocéphale (*Bothrops lanceolatus*), le moqueur trembleur (*Cinclocerthia gutturalis*), la chauve-souris (*Myotis martiniquensis*)...
- Endémisme des Petites Antilles : l'iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*), la grive (*Margarops fuscus*)...
- Endémisme au niveau de la Caraïbe : le moqueur corossol (*Margarops fuscatus*), la grenouille (*Eleutherocaulus martinicensis*)...

Ces espèces présentant un endémisme doivent faire l'objet d'attention particulière en matière de gestion et de conservation. Jusqu'à présent, seules certaines espèces (gorge-blanche et iguane des Petites Antilles notamment) sont régulièrement suivies depuis plusieurs années et un effort est à mener pour connaître l'état des autres espèces et pour orienter les politiques de gestion si nécessaire.

A ces espèces d'intérêt majeur, s'ajoutent d'autres espèces indigènes et migratrices de la Martinique, en particulier celles qui ont été identifiées comme des espèces à enjeu majeur par l'état des lieux.

• **Actions déjà prévues**

	Qui ?	Avancement
Etudes mammifères		
• Etude des populations de manicoü (<i>Didelphis marsupialis</i>) et protocole de suivi annuel	CNRS, Laboratoire de Paléontologie Univ. de Montpellier	Lancement de l'étude en 2004
• Etude des chiroptères de la Martinique	SFEPM	Mission de terrain réalisée en mars 2004
Etudes cétacés		
Poursuite de la campagne d'inventaires des cétacés	Association SEPANMAR	Campagne de 2003 renouvelée en 2004
Etudes avifaune		

² Espèce endémique : se dit des espèces vivantes propres à une zone géographique précise. Une espèce endémique à une région est une espèce que l'on rencontre que dans celle-ci.

³ Espèce indigène : se dit d'une espèce originaire de la région où elle vit (non importée par l'homme) et dont l'aire de distribution s'étend également en dehors des limites du territoire.

Poursuite des études sur la Gorge-Blanche	AOMA, PNRM	Inventaires des nids, écoutes
Poursuite des campagnes de baguage des limicoles migrateurs et des effectifs de la Réserve Naturelle des Ilets de Sainte Anne	PNRM, SEPANMAR, AOMA	Campagnes annuelles
Etudes reptiles et Amphibiens Poursuite des prospections Amphibiens et Reptiles	MNHN (M. Breuil)	Mission annuelle
Etudes crabes de terre Poursuite études sur le crabe de terre (<i>Cardisoma guanhumi</i>) et adaptation des protocoles à d'autres espèces de crabes consommés à la Martinique	UAG Guadeloupe et association AMEPAS	Etude terminée en octobre 2003, nouvelle phase initiée

• **Actions à prévoir**

		Qui ?	Délais
1	Conserver, renforcer les populations de tortues marines Mettre en œuvre le plan de restauration des tortues marines pour la Martinique (ONCFS, 2003) • Identifier les sous-populations nidifiant en Martinique • Suivre l'évolution du statut des tortues via des indices d'abondances. • Améliorer la connaissance des menaces pesant sur les tortues • Sensibiliser les pêcheurs et faire évoluer les méthodes de pêche pour limiter les captures accidentelles. • Limiter le braconnage en rappelant la législation et en coordonnant les actions de répression. • Développer la sensibilisation vis-à-vis du grand public et valoriser la tortue au travers de l'écotourisme.	Association SEPANMAR maître d'œuvre du projet, spécialistes tortues marines, professionnels de la pêche et du tourisme	2004-2009
2	Conserver les reptiles menacés Disposer d'un APB sur les îlets Chancel et Ramier pour la problématique « iguane des Petites Antilles »	DIREN	Prévu pour 2004-2005
3	Renforcer les populations d'iguanes de Petites Antilles Aménager un deuxième site de ponte pour l'iguane des Petites Antilles sur	Mairie du Robert, DIREN, MNHN	Un document technique a été produit par Breuil et une visite de terrain a été

	l'îlet Chancel		faite en avril 2004
4	Renforcer les populations d'iguanes de Petites Antilles Renforcer les populations d'iguane des Petites Antilles par son introduction sur l'îlet Ramier	DNP, DIREN, MNHN, Marine Nationale	Une mission d'expertise du site a été faite en avril 2004 par Breuil, la Marine, propriétaire du site, est favorable
5	Préserver les sites à chiroptères Protéger les sites remarquables à chauves-souris par la mise en APB	Préfecture sur instruction DIREN	Suite à la mission chiroptères d'avril 2004, des sites seront identifiés
6	Connaître, conserver les oiseaux Mettre en place des études sur les effectifs des oiseaux endémiques menacés (carouge, colibri tête-bleue, gorge-blanche...) ainsi que les autres espèces	Scientifiques, naturalistes, associations, DIREN	2004-2009 En priorité sur les espèces prioritaires endémiques à la Martinique, des Petites Antilles, de la Caraïbe (liste ci dessous)
7	Connaître les invertébrés Lancer des inventaires des ordres ou des familles peu connus (comme la mygale de la Pelée, nouvellement découverte) Exploiter les données disponibles sur l'entomofaune (collections du Père Pinchon)	DIREN, PNRM, Région, associations...	2005-2009
8	Disposer de l'information Disposer d'une convention engageant tout universitaire, association, institut, réalisant une étude faune en Martinique à diffuser ces informations au niveau local	Convention DIREN - partenaire	Dès 2004
9	Réintroduction Evaluer les possibilités de réintroduire certaines espèces disparues de la Martinique ou des espèces proches de celles éteintes (perroquets, agoutis, flamands roses, crapaud des Antilles...)	Spécialistes des espèces visées	Au stade d'étude : 2005-2009
10	Connaître les reptiles menacés Lancer une étude des populations de trigonocéphale (<i>Bothrops lanceolatus</i>)	Scientifiques, association	Suite à un DEA (2001), il serait bon de lancer cette étude avant 2009

• Idées connexes

- Evaluer la possibilité de créer un centre d'élevage des reptiles et amphibiens les plus menacés : iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*), trigonocéphale (*Bothrops lanceolatus*), en vu de suppléer aux prélèvements dans la nature pour les pitts, couresse (*Liophis cursor*), scinque (*Mabuya mabouya*), chicken mountain (*Leptodactylus fallax*).

Des plans pour accueillir les animaux sont prêts. Par ailleurs, il jouerait un fort rôle de sensibilisation de la population martiniquaise et touristique.

Identifier un porteur du projet. Le zoo de Jersey (Angleterre) est déjà prêt à confier des individus des espèces les plus menacées à la Martinique.

Classe	Espèce	Nom français	Statut Biogéographique
Arachnides	<i>Avicularia versicolor</i>	Mygale	Endémique de la Martinique
Mammifères	<i>Myotis martiniquensis</i>	Chauve-souris	Endémique de la Martinique
Oiseaux	<i>Cinclocerthia gutturalis</i>	Trembleur gris	Endémique de la Martinique
Oiseaux	<i>Cyanophaea bicolor</i>	Colibri à tête bleue	Endémique de la Martinique
Oiseaux	<i>Icterus bonana</i>	Oriole de Martinique	Endémique de la Martinique
oiseaux	<i>Ramphocinclus brachyurus</i>	Moqueur à gorge blanche	Endémique de la Martinique
Reptiles	<i>Anolis roquet</i>	Anolis roquet	Endémique de la Martinique
Reptiles	<i>Bothrops lanceolatus</i>	Trigonocéphale	Endémique de la Martinique
Reptiles	<i>Liophis cursor</i>	Couresse	Endémique de la Martinique
Reptiles	<i>Sphaerodactylus vincenti</i>	Sphérodactyle de Saint-Vincent	Endémique de la Martinique
Amphibiens	<i>Leptodactylus fallax</i>	Crapaud des Antilles	Endémique des Petites Antilles
Arachnides	<i>Acanthoscurria antillensis</i>	Mygale	Endémique des Petites Antilles
Echinodermes	<i>Tripneustes ventricosus</i>	Oursin blanc comestible	Endémique des Petites Antilles
Mammifères	<i>Ardops nicholli</i>	Chauve-souris	Endémique des Petites Antilles
Mammifères	<i>Brachyphylla cavernarum</i>	Chauve-souris à tête de cochon	Endémique des Petites Antilles
Mammifères	<i>Monophyllus plethodon</i>	Chauve-souris monophylle	Endémique des Petites Antilles
Oiseaux	<i>Buteo platypterus rivoieri</i>	Petite buse	Endémique des Petites Antilles
Oiseaux	<i>Chaetura martinica</i>	Martinet chiquesol	Endémique des Petites Antilles
Oiseaux	<i>Cinclocerthia ruficauda</i>	Trembleur brun	Endémique des Petites Antilles
Oiseaux	<i>Contopus latirostris</i>	Moucherolle gobemouche	Endémique des Petites Antilles
Oiseaux	<i>Geotrygon mystacea</i>	Colombe à croissant	Endémique des Petites Antilles
Oiseaux	<i>Loxigilla noctis</i>	Sporophile rougegorge	Endémique des Petites Antilles
Oiseaux	<i>Margarops fuscus</i>	Moqueur grivotte	Endémique des Petites Antilles
Oiseaux	<i>Myadestes genibarbis</i>	Solitaire à gorge rouge	Endémique des Petites Antilles
Oiseaux	<i>Myiarchus oberi</i>	Tyran janneau	Endémique des Petites Antilles
oiseaux	<i>Quiscalus lugubris</i>	Quiscale merle	Endémique des Petites Antilles
Reptiles	<i>Gymnophthalmus pleei</i>	Gymnophthalmus de Plée	Endémique des Petites Antilles
Reptiles	<i>Iguana delicatissima</i>	Iguane des Petites Antilles	Endémique des Petites Antilles
Reptiles	<i>Mabuya mabouya</i>	Scinque mabouya	Endémique des Petites Antilles
Amphibiens	<i>Eleutherodactylus johnstonei</i>	Hylode de Johnstone	Endémique des Caraïbes
Amphibiens	<i>Eleutherodactylus martinicensis</i>	Hylode de Martinique	Endémique des Caraïbes
Oiseaux	<i>Columba squamosa</i>	Pigeon à cou rouge	Endémique des Caraïbes
Oiseaux	<i>Fulica caribaea</i>	Foulque des Caraïbes	Endémique des Caraïbes
Oiseaux	<i>Margarops fuscatus</i>	Moqueur corossol	Endémique des Caraïbes
Oiseaux	<i>Orthorhynchus cristatus</i>	Colibri huppé	Endémique des Caraïbes
oiseaux	<i>Pterodroma hasitata</i>	Pétrel diabolotin	Endémique des Caraïbes
Oiseaux	<i>Vireo altiloquus</i>	Viréo à moustaches	Endémique des Caraïbes
Oiseaux	<i>Zenaidura aurita</i>	Tourterelle à queue carrée	Endémique des Caraïbes
Reptiles	<i>Thecadactylus rapicauda</i>	Thécadactyle à queue épineuse	Endémique des Caraïbes

Tableau : Les espèces endémiques (hors insectes, crustacés, gastéropodes)

➤ **ORIENTATION 5 : Contrôler les populations des espèces introduites⁴ et des espèces domestiques⁵ errantes**

Après la modification des milieux, l'introduction d'espèces hors de leur aire de répartition, est responsable de la perte de la biodiversité. Les problèmes des invasions biologiques se posent avec une acuité particulière en milieu insulaire comme la Martinique. Ces introductions peuvent avoir un impact sur la faune indigène par compétition pour la ressource ou pour l'espace (exclusion compétitive), ou par prédation directe sur l'espèce indigène.

Une trentaine d'espèces a été introduite depuis que l'Homme s'est installé à la Martinique avec une augmentation nette depuis le XVIII^{ème} siècle (rats, mangouste, racoon, tourterelle turque, amazones, passereaux, amphibiens et reptiles ...). L'origine de ces introductions a pu être naturelle comme pour le petit merle de Sainte Lucie et le héron garde-bœufs, accidentelle ou intentionnelle (par voie maritime, ouverture de cages...). Toutes les espèces introduites ne trouvent pas les conditions écologiques favorables à leur expansion mais certaines d'entre-elles peuvent se révéler invasives. Actuellement, l'évolution des populations introduites et l'impact qu'elles peuvent avoir sur l'ensemble des écosystèmes insulaires (faune, flore) sont mal connus à la Martinique.

Certaines espèces domestiques non contrôlées par leur propriétaire peuvent engendrer des nuisances sur la faune sauvage par prédation (chats sauvages sur les chauves-souris, chiens sur les nids de tortues marines...) ou sur les habitats par surexploitation des ressources végétales (moutons et cabris).

• **Actions à prévoir**

		Qui ?	Délais
1	Maîtriser les espèces animales introduites invasives Maîtriser les populations d'iguanes verts (<i>Iguana iguana</i>) par destruction ou confinement au Fort Saint Louis	Préfecture, DIREN, DSV, l'ONCFS, PNRM	2005-2009
	Dératiser certains îlets à haut intérêt faunistique (à déterminer selon les	PNRM, DSV, DAF	La dératisation des îlets de Sainte Anne semble un succès.

⁴ Espèce introduite : se dit d'une espèce qui n'est pas originaire de l'écosystème de la région ou du pays, mais qui a généralement été apportée grâce à l'intervention humaine.

Rque : Lors de la Conférence de Rio, la communauté scientifique s'est accordée sur le fait que l'évolution récente de l'importance et de la nature des activités humaines était à l'origine d'une récente et forte accélération du processus naturel d'extinction des espèces.

⁵ Errant domestique : animal domestique ou de compagnie qui n'est pas sous le contrôle immédiat de son gardien, à l'extérieur de la propriété domestique.

	facilités de mise en œuvre) Maîtriser les populations de mangoustes sur certains sites remarquables comme la Caravelle	PNRM	2005-2009 2005-2009
2	Maîtriser les populations d'animaux domestiques à problèmes • Contrôler les populations de cabris et de moutons sur certains îlets (Chancel...) et sur certains espaces littoraux afin de réduire la pression pastorale. • Maîtriser les populations de chiens errants, en particulier sur les plages (menaces sur tortues et leurs pontes) • Maîtriser les populations de chats errants sur certains sites à haut intérêt faunistique • Identifier les animaux domestiques par le marquage	DSV, propriétaires des animaux, Chambre d'agriculture, ONF (sur la FDL), DAF, ONCFS DSV	2005-2006 2005-2006-2007 En particulier les îlets comme Chancel 2005-2006
3	Connaître Etudier la prédation et la compétition entre espèces indigènes et espèces introduites	MNHN, universités, associations...	Ex : l'impact de la mangouste sur l'avifaune ; l'expansion de l'iguane vert, l'expansion des passereaux exogènes 2004-2009
4	Sensibiliser Sensibiliser la population et les voyageurs (avions, bateaux) aux risques de l'introduction d'espèces exogènes par des dépliants, des émissions radios et télévisuelles, presse...	Communication DIREN, associations, professionnels de la communication	Développer les supports de communication 2004-2005

Orientations transversales

➤ **ORIENTATION 6 : Renforcer l'application de la réglementation en matière de police de la nature**

L'application de la réglementation en matière de police de la nature est difficile : il y a beaucoup de braconnage constaté sur des espèces protégées (tortues marines) ou des espèces réglementées (oursins, crabes de terre...). Les réglementations ne sont pas toujours bien comprises ou bien admises par la population. Pour la faune, des arrêtés ministériels et préfectoraux fixent les espèces protégées à la Martinique. A la lecture de ces arrêtés, il apparaît qu'une actualisation est nécessaire : certaines espèces doivent être ajoutées aux listes et des changements dans la systématique sont intervenus. Les habitats bénéficient d'un panel de statut aux procédures spécifiques (Réserve naturelle, APB, sites inscrits, sites classés...) mais le respect de ces réglementations est difficile à atteindre dans un contexte où l'espace est limité.

• **Actions à prévoir**

		Qui ?	Délais
1	Contrôle Renforcer les contrôles sur les espèces consommées et soumises à un arrêté préfectoral (oursin, crabes, lambis, langoustes) sur le terrain et les circuits de distribution (marché, centres commerciaux)	DAFMAR, DSV, Douanes, Gendarmerie, ONCFS, DIREN	
2	Contrôle Renforcer les contrôles faune dans les lieux d'entrée du territoire (aéroports, ports) pour la viande et les produits dérivés, en particulier sur les vols en provenance de Guyane et de Cuba	Douanes, Gendarmerie, ONCFS, DIREN, DSV	Fait suite aux formations dispensées par la DIREN (CITES)
3	Suivi des procès verbaux Renforcer le suivi des procès verbaux chasse, pêche en mer, défrichements, constructions illégales...	Services de l'Etat en collaboration avec le procureur ou son substitut	Bilan annuel par administration
4	Réglementation Actualiser l'arrêté Ministériel du 17 février 1989 pour les reptiles et les amphibiens : ajout du scinque mabouya (<i>Mabuya mabuya</i>) qui pourrait encore exister ; retrait de <i>Eleutherodactylus Barlagnei</i>, <i>E. pinchoni</i> et <i>Ameiva pleei</i> qui ne font	DNP	2004-2006

	pas partie de la faune de la Martinique - Actualiser l'arrêté Ministériel du 17 février 1989 pour les oiseaux : ajout du trembleur gris (<i>Cinclocerthia gutturalis</i>), du tyran janeau (<i>Myiarchus oberi</i>), endémiques des Petites Antilles, ajout des espèces migratrices qui peuvent fréquenter la Martinique (tableau 1) - Mettre à jour la systématique sur les Arrêtés Ministériels (tableau 2)		
--	--	--	--

Famille	Nom	Nom scientifique	Statut biologique
Mimidae	Trembleur gris	<i>Cinclocerthia gutturalis</i>	Endémique des Petites Antilles
Tyrannidae	Tyran janeau	<i>Myiarchus oberi</i>	Endémique des Petites Antilles
Anatidae	Canard des Bahamas	<i>Anas bahamensis</i>	Migrateur
Anatidae	Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	Migrateur
Anatidae	Harle couronnée	<i>Lophodytes cucullatus</i>	Migrateur occasionnel
Apodidae	Martinet à collier blanc	<i>Streptoprocne zonaris</i>	Migrateur occasionnel
Ardeidae	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Migrateur
Bombycillidae	Jaseur d'Amérique	<i>Bombycilla cedrorum</i>	Migrateur
Charadriidae	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Migrateur accidentel
Diomedidae	Albatros à sourcils noirs	<i>Diomedea melanophris</i>	Migrateur accidentel
Haematopodidae	Huîtrier d'Amérique	<i>Haematopus palliatus</i>	Migrateur
Hydrobatidae	Océanite cul-blanc	<i>Oceanodroma leucorhoa</i>	Migrateur
Hydrobatidae	Océanite de Wilson	<i>Oceanites oceanicus</i>	Migrateur
Muscicapidae	Grive à joues grises	<i>Catharus minimus</i>	Migrateur accidentel
Muscicapidae	Merle vantard	<i>Turdus plumbeus</i>	Migrateur
Parulidae	Paruline tigrée	<i>Dendroica tigrina</i>	Migrateur
Parulidae	Paruline des pins	<i>Dendroica pinus</i>	Migrateur accidentel
Procellariidae	Puffin fuligineux	<i>Puffinus griseus</i>	Migrateur
Recurvirostridae	Echasse d'Amérique	<i>Himantopus mexicanus</i>	Migrateur
Scolopacidae	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	Migrateur
Scolopacidae	Chevalier grivelé	<i>Tringa macularia</i>	Migrateur
Scolopacidae	Courlis à long bec	<i>Numenius americanus</i>	Migrateur
Scolopacidae	Barge marbrée	<i>Limosa fedoa</i>	Migrateur accidentel
Vireonidae	Viréo aux yeux rouges	<i>Vireo olivaceus</i>	Migrateur occasionnel

Tableau 1 : liste des oiseaux n'apparaissant sur aucune liste. Elles sont de fait non chassables.

Famille	Espèce ancienne nomenclature	Espèce nouvelle nomenclature	Nom
Ardeidae	<i>Ardeola ibis</i>	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs
Ardeidae	<i>Butorides striatus</i>	<i>Butorides virescens</i>	Héron vert
Ardeidae	<i>Florida caerulea</i>	<i>Egretta caerulea</i>	Petit héron bleu
Laridae	<i>Sterna albifrons</i>	<i>Sterna antillarum</i>	Sterne naine
Laridae	<i>Thalasseus maximus</i>	<i>Sterna maxima</i>	Sterne royale
Stercorariidae	<i>Stercorarius parasitiens</i>	<i>Stercorarius parasiticus</i>	Labbe parasite
Trochilidae	<i>Sericotes holosericeus</i>	<i>Eulampis holosericeus</i>	Colibri felle-vert

Tableau 2 : liste des espèces dont la dénomination a changé depuis 1989

➤ **ORIENTATION 7 : Sensibiliser le public à la connaissance, à la conservation et à la protection de la nature**

La protection et la gestion de la faune et de ses habitats passent par une bonne compréhension de ces problématiques par la population. La réussite des actions entreprises passe aussi par cet effort de communication et la mise à disposition de l'information sous diverses formes : sites web, ouvrages, reportages, presse...

• **Actions déjà prévues**

	Qui ?	Avancement
Communication faune Réalisation de posters faune et flore de la Martinique	DIREN	2004
Communication DIREN Ligne directrice du Ministère de l'Environnement en faveur de la communication, plan pour la Martinique : sites Internet, lettres d'informations, plaquettes	DIREN	2004
Médias Emission télévisée éducative sur la faune et la flore	RFO Martinique	En préparation, émission hebdomadaire

• **Actions à prévoir**

		Qui ?	Délais
1	Communiquer Accompagner les actions en faveur de l'environnement par des reportages télévisuels ou écrits	DIREN, médias locaux	L'étude sur les chauves-souris réalisée en avril 2004 s'est accompagnée d'un article dans la presse locale, d'une émission radiophonique et de l'enregistrement d'un reportage pour une émission télévisuelle dédiée à la nature
2	Sensibiliser les scolaires Mener des actions de sensibilisation faune, flore, biodiversité en milieu scolaire	DIREN, Rectorat, associations	2004-2009
3	Former Encadrer les activités de « grande nature » : canyoning, chemins de cimes, randonnées sur sites fragiles, 4x4... par la formation et l'agrément des professionnels du tourisme	DIREN, BRP, associations, professionnels du tourisme	

4	Publier des ouvrages, des revues... Favoriser la publication de tous les ouvrages traitant de la nature martiniquaise : reptiles et amphibiens de la Martinique ; faune des Antilles...		
---	---	--	--

➤ **ORIENTATION 8 : Optimiser la gestion des espèces gibiers⁶ et des espaces alloués à la pratique de la chasse**

La Fédération des Chasseurs de la Martinique comptabilise environ 1500 chasseurs organisés en une vingtaine d'associations. La chasse se pratique sur environ 2800 hectares (environ 2,5 % de la Martinique) répartis sur la forêt domaniale du littoral (160 ha), sur le domaine public maritime (220 ha), sur la forêt départementalo-domaniale (1750 ha) et sur des concessions de parcelles publiques et privées (660 ha). L'adjudication des territoires de chasse sera revue en 2004.

Prévu par la loi sur la Chasse du 26 juillet 2000, le **Schéma Départemental de Gestion Cynégétique** est un outil d'orientation fonctionnel élaboré et conduit par les Fédérations Départementales des Chasseurs, qui vise à inscrire la chasse dans une perspective de gestion durable des espèces et des espaces et contribue à la politique environnementale dans le département, en partenariat avec les acteurs de l'espace rural. Il devra se conformer aux ORGFH.

• **Actions à prévoir**

		Qui ?	Délais
1	Organisation de la chasse Réattribuer les lots de chasse (prévu par le décret du 11 décembre 2003) avec des modalités de gestion des espaces	ONF pour les lots sur les forêts soumises au régime forestier	2004
2	Organisation de la chasse Réorganiser la chasse sur le DPM	DAF, ONF, FDC	2004-2005-2006
3	Etudes Lancer une étude sur les perdrix (<i>Geotrygon sp.</i>), espèces protégées mais que les chasseurs aimeraient voir déclassées.	ONCFS, FDC	Protocole à valider en 2004, nécessité de données sur plusieurs années de suivi
4	Etudes Lancer des études sur les espèces migratrices chassées afin de vérifier qu'elles ne sont pas menacées	ONCFS, FDC, coopération internationale	2005-2009
5	Etudes Simplifier et poursuivre le comptage des tourterelles à queue carrée, Intégrer la tourterelle turque, espèce gibier, au suivi	ONCFS, FDC	Les comptages annuels se font depuis 15 ans. L'analyse des résultats montre une progression des effectifs. Le comptage sera simplifié dès 2004.

⁶ Espèce gibier : le gibier est une notion définie par une longue définition jurisprudentielle. Ce terme générique désigne certaines espèces animales non domestiques qui ont été admises par la tradition comme susceptibles d'actes de chasse et qui appartiennent au patrimoine biologique (Instruction PN/S2 N°90-2 du 18 avril 1990).

Espèce chassable : Sous-ensemble d'espèces, parmi le gibier, pour lesquelles la chasse est licite.

6	Etudes Faire un point sur l'efficacité des réserves de chasses : inventaire avifaune	FDC, DAF, ONCFS	2004-2009
7	Réglementation Mettre en place des actions d'information des chasseurs sur l'interdiction des munitions au plomb en zone humide Travailler avec les importateurs de munition pour fournir des munitions en grenaille d'acier	Armureries, FDC	2004-2005
8	Etudes Mettre en place un dispositif de suivi des « grives » et effectuer un suivi à long terme	ONCFS, FDC	2005-2006
9	Etudes Mettre en place un suivi des Anatidés	ONCFS, PNRM, FDC	2005-2006
10	Suivi et bilan des prélèvements Mettre en place des tableaux de chasse par chasseur à analyser en fin de saison (Indice Cynégétique d'Abondance)	FDC	2005-2006

Le suivi des Orientations

Les indicateurs sont des outils de communication destinés à transmettre une information de la façon la plus synthétique possible. Pour chaque orientation, un jeu d'indicateurs permet de juger de l'efficacité des actions de celle-ci. L'indicateur se caractérise par son libellé, sa modalité de calcul, sa forme d'expression (chiffre, diagramme, carte...), sa périodicité (rythme de production ou de mise à jour), l'organisme ou les organismes responsables de la production de l'indicateur. Ce jeu d'indicateurs constitue un tableau de bord qui permettra dans 5 ans lors de la révision des ORGFH d'évaluer les avancées en faveur de la gestion et de la conservation de la faune sauvage et de ses habitats en Martinique.

➤ **ORIENTATION 1 : Sauvegarder, valoriser, restaurer et entretenir les milieux littoraux et marins**

Libellé de l'indicateur	Modalité de calcul	Forme d'expression	Périodicité	Responsable de la fourniture
Amélioration de la connaissance des habitats marins et littoraux	Nombre d'inventaires ZNIEFF marines réalisés en 5 ans	Nombre	Bilan sur 5 ans	DIREN
	Nombre d'études réalisées portant sur les milieux littoraux et marins	Nombre	Annuel	Centralisation DIREN sur avis CELRL, OMMM, IFREMER, UAG
Protection des espaces marins et littoraux (réserves, cantonnements de pêche...)	Nombre d'espaces protégés en 2009 / nombre d'espaces protégés en 2004	Rapport	Bilan sur 5 ans	DIREN
	Superficie protégée en 2009 / superficie protégée en 2004	Rapport et carte	Bilan sur 5 ans	DIREN
Restauration des habitats littoraux et marins	Nombre d'actions en faveur de la restauration et la gestion des milieux littoraux et marins	Nombre	Annuel	DIREN
Perte d'espaces littoraux et marins	Superficie totale des espaces littoraux perdues ou dégradées	Surface et carte	Annuel	Cellule cartographique de la DIREN par photo-interprétation et imagerie satellitale, réseau SIG 972

➤ **ORIENTATION 2 : Sauvegarder, restaurer et améliorer la connaissance des habitats naturels terrestres**

Libellé de l'indicateur	Modalité de calcul	Forme d'expression	Périodicité	Responsable de la fourniture
Protection des espaces naturels (APB, réserves, acquisition du CELRL...)	Nombre de sites protégés en 5 ans	Nombre	Bilan sur 5 ans	DIREN
	Superficie des sites protégés en 5 ans	Surface		
	Rapport du nombre de ZNIEFF ayant évolué vers un statut de protection / nombre de ZNIEFF en 2003	Nombre		
Amélioration de la connaissance des habitats naturels	Nombre d'inventaires ZNIEFF terrestres réalisés en 5 ans	Nombre	Bilan sur 5 ans	DIREN
	Superficie en ZNIEFF par rapport à la surface de la Martinique	%		
Gestion des espaces naturels	Nombre de plans de gestion, d'aménagement, de réhabilitation produits en 5 ans	Nombre	Annuel	Centralisation DIREN
Perte d'espaces naturels	Superficie des espaces naturels perdus	Carte, surface	Bilan sur 5 ans	Cellule cartographique de la DIREN par photo-interprétation et imagerie satellitale, réseau SIG 972

➤ **ORIENTATION 3 : Favoriser la biodiversité des milieux agricoles, pastoraux et péri-urbains et des zones humides**

Libellé de l'indicateur	Modalité de calcul	Forme d'expression	Périodicité	Responsable de la fourniture
Connaissance de la biodiversité des milieux agricoles, péri-urbains et aquatiques (mares et prairies inondables)	Nombre d'études faune/flore portant sur les agrosystèmes et les espaces péri-urbains	Nombre	Bilan sur 5 ans	Centralisation DIREN en consultation UAG, PNRM, FDC, CIRAD...
Mesures Agroenvironnementales	Nombre de contrats CAD portant sur la protection de l'environnement	Nombre	Bilan sur 5 ans	Chambre d'Agriculture, DAF...
	Superficie agricole faisant l'objet de mesures agroenvironnementales	Carte et surface	Bilan sur 5 ans	SIG DAF, Chambre d'Agriculture...
Evolution des superficies agricoles et pastorales	Pourcentage des superficies affectées à l'agriculture dans chaque commune	%	Annuel	Région (service agriculture), DAF...

➤ **ORIENTATION 4 : Améliorer la connaissance des espèces endémiques, indigènes et migratrices et renforcer les espèces les plus menacées**

Libellé de l'indicateur	Modalité de calcul	Forme d'expression	Périodicité	Responsable de la fourniture
Connaissance de la faune sauvage	Nombre d'études réalisées ou initiées sur la faune sauvage	Nombre	Bilan sur 5 ans	Centralisation DIREN sur consultation PNRM, FDC, UAG, associations naturalistes, scientifiques
Renforcement des espèces animales menacées	Nombre d'actions de renforcement des populations animales menacées réalisées ou initiées	Nombre	Bilan sur 5 ans	Centralisation DIREN sur consultation PNRM, FDC, UAG, associations naturalistes, scientifiques

➤ **ORIENTATION 5 : Contrôler les populations des espèces introduites et des espèces domestiques errantes**

Libellé de l'indicateur	Modalité de calcul	Forme d'expression	Périodicité	Responsable de la fourniture
Contrôle des espèces introduites	Nombre d'actions entreprises pour contrôler sur le terrain les populations d'espèces introduites	Nombre	Annuel	Centralisation DIREN en partenariat ONCFS, FDC, DAF, ONF, PNRM, DSV, associations
	Nombre d'actions réglementaires et de répression pour éviter l'introduction d'espèces exogènes (modifications des textes, PV)	Nombre	Annuel	Centralisation DIREN sur consultation ONCFS, Douanes, PNRM, DSV
Amélioration de la connaissance sur l'impact des espèces introduites	Nombre d'études portant sur les espèces introduites	Nombre	Bilan sur 5 ans	DIREN
Contrôle des espèces domestiques errantes	Nombre d'actions entreprises pour maîtriser les populations d'espèces animales domestiques errantes	Nombre	Annuel	DSV, DAF, ONCFS
Sensibilisation du public	Nombre d'actions de sensibilisation menées concernant la problématique des espèces introduites (médias, écoles)	Nombre	Annuel	Centralisation DIREN

➤ **ORIENTATION 6 : Renforcer l'application de la réglementation en matière de police de la nature**

Libellé de l'indicateur	Modalité de calcul	Forme d'expression	Périodicité	Responsable de la fourniture
Infractions constatées	Nombre de Procès Verbaux dressés au titre de la faune sauvage	Nombre	Annuel	Procureur de la République
	Nombre de Procès Verbaux dressés au titre de l'atteinte à l'habitat naturel	Nombre	Annuel	Procureur de la République
Suivi des Procès Verbaux	Nombre de Procès Verbaux aboutis / Nombre de Procès Verbaux dressés	Nombre	Bilan sur 5 ans	Procureur de la République
Formation des agents	Nombre de formations des agents assermentés	Nombre	Bilan sur 5 ans	Centralisation DIREN

➤ **ORIENTATION 7 : Sensibiliser le public à la connaissance, à la conservation et à la protection de la nature**

Libellé de l'indicateur	Modalité de calcul	Forme d'expression	Périodicité	Responsable de la fourniture
Communication	Nombre d'actions de communication réalisées sur la protection de la faune et de ses habitats vers le grand public, tout moyens confondus	Nombre	Annuel	Centralisation DIREN
	Nombre d'actions de communication réalisées sur la protection de la faune et de ses habitats vers les scolaires, tout moyens confondus	Nombre	Annuel	Centralisation DIREN

➤ **ORIENTATION 8 : Optimiser la gestion des espèces gibiers et des espaces alloués à la pratique de la chasse**

Libellé de l'indicateur	Modalité de calcul	Forme d'expression	Périodicité	Responsable de la fourniture
	Nombre de chasseurs déclarés à la FDC	Nombre	Bilan sur 5 ans	FDC
Connaissance de la faune sauvage gibier	Nombre d'études réalisées ou initiées sur la faune gibier	Nombre	Bilan sur 5 ans	FDC, DAF, ONCFS
	Nombre d'articles parus sur la faune gibier	Nombre	Bilan sur 5 ans	FDC, ONCFS
Relation avec les autres usagers	Nombre d'actions de communication réalisées vers le grand public	Nombre	Bilan sur 5 ans	FDC
Utilisation de l'espace	Nombre d'associations de chasse	Nombre	Bilan sur 5 ans	FDC
	Surface concernée par les activités de chasse	Nombre et carte	Bilan sur 5 ans	DIREN
	Nombre de réserves de chasse	Nombre	Bilan sur 5 ans	FDC
	Superficie totale occupée par les réserves de chasse	Nombre et carte	Bilan sur 5 ans	FDC
Gestion de la faune	Nombre d'espèces faisant l'objet d'une gestion	Nombre	Bilan sur 5 ans	FDC
Gestion des habitats	Nombre d'actions entreprises pour améliorer la qualité des habitats (dans un cadre réglementaire)	Nombre	Bilan sur 5 ans	FDC

La base de données faune sauvage de la Martinique

Les différentes informations propres aux espèces et aux espaces ont été compilées dans une base de données (sous logiciel Microsoft Access). Cette base de donnée est localisée à la DIREN Martinique et certains éléments seront en ligne sur son site Internet.

Une base de données est un outil de classement et de tri des données. Elle a la particularité d'être évolutive car des informations nouvelles peuvent s'y adjoindre au fur et à mesure de la collecte des informations. Des outils propres au logiciel permettent d'effectuer des recherches orientées sur certains thèmes comme les espèces protégées, les espèces menacées, les habitats bénéficiant d'un statut de protection... Pour ce faire, plusieurs « tables » regroupent les différentes informations (illustration 1).

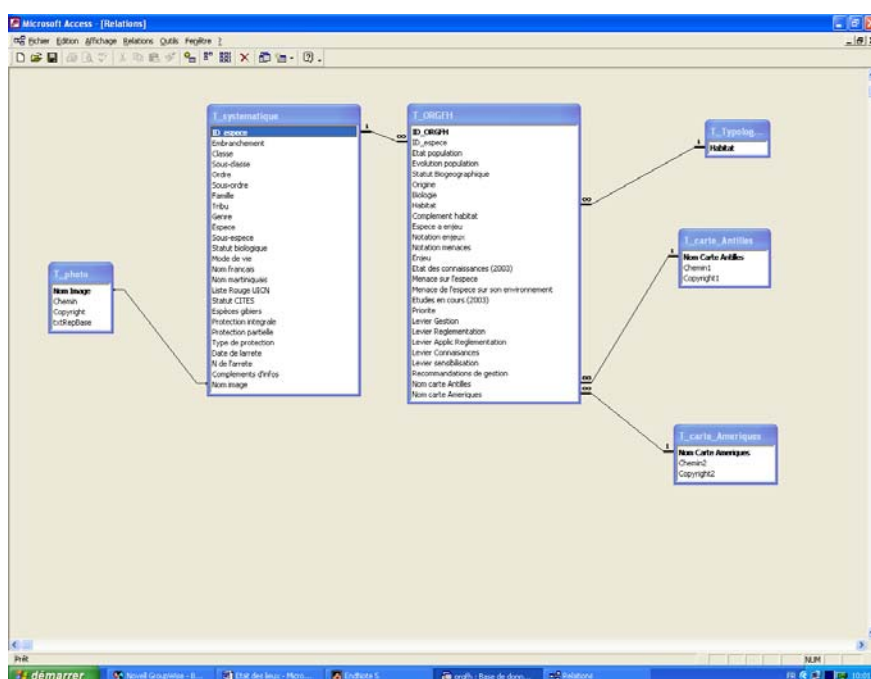


Illustration 1 : les relations entre tables informatives, logiciel Access

- **La table « systématique »** : cette table fait état de la systématique de l'espèce (embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce, sous-espèce), de la dénomination vernaculaire de celle-ci, de son statut biologique (migrateur, sédentaire), de sa présence sur une liste de protection, de réglementation ou faisant état de sa situation de menace (Liste Rouge, CITES, espèce protégée au niveau national ou au niveau local, espèce gibier).
- **La table « ORGFH »** : cette table renseigne sur l'état et l'évolution des populations (dans la mesure du possible), sur son statut biogéographique (endémisme martiniquais, endémisme des Petites Antilles, endémisme caribéen, espèces introduites...), sur l'habitat qu'elle fréquente, sur l'état des connaissances actuelles, sur les menaces qui pèsent sur ces espèces. A cela, s'ajoutent des

informations de gestion et de conservation pour l'espèce. Des recommandations de gestion et des critères ou leviers pour améliorer les conditions de cette espèce sont renseignées. Ces informations découlent des orientations présentées ci-dessus.

- **Les tables annexes** : « carte Antilles », « carte Amériques », « photo » sont des tables à caractère informatif.

Ces informations stockées dans cette base seront diffusable vers les aménageurs, les gestionnaires, les collectivités, les associations, les scolaires, les particuliers par des fiches faisant la synthèse (illustration 2).

 Reptilia Iguanidae Iguana delicatissima		
Iguane des Petites Antilles		Notation enjeux Fort + Notation menaces Fort Priorité Majeure
Protection intégrale ☒ Protection partielle ☐ Espèces gibiers ☐	Statut CITES Annexe B II Liste Rouge UICN VU	Biodiversité, espèce endémique des Petites Antilles à faibles effectifs en Martinique. Espèce patrimoniale.
Statut biologique Sédentaire	Statut Biogéographique Endémique des Petites Antilles	
		
DIREN Martinique		Michel Breuil, 2003
La Martinique abrite deux espèces d'iguanes, l'iguane des petites Antilles et l'iguane vert introduit. L'iguane des Petites Antilles est plus petit que l'iguane vert avec une queue unie (barrière chez l'iguane vert). Chez Iguana iguana, il existe une plaque subtympanique qui est séparée du bord inférieur du tympan par un maximum de 12 écailles. La longueur totale n'excède pas 140-150cm alors qu'elle atteint 190cm chez l'iguane vert. Par rapport à la Dominique et à Petite Terre qui abritent des populations d'iguanes des Petites Antilles dépassant les 10 000 individus, la Martinique ne présente que de petites populations (Anse Cérin, falaises le long de la trace du Prêcheur Grand-Rivière, forêt humide du Morne Capot, l'Îlet Chancel avec environ 400 ind en 2003). Dans les forêts humides du nord ouest de la montagne Pelée et du Morne Capot, cet iguane est arboricole et se nourrit dans la canopée. Son régime alimentaire se compose de feuilles en saison sèche et de fleurs et fruits en saison humide. Il pond principalement de juin à août sur des sites de ponte collectifs (sol nu, non inondable et ensoleillé).		
Etat population faible Evolution population diminution Connaissances insuffisant		
Etudes en cours Suivi des populations sur l'Îlet Chancel (capture-marquage-recapture) par Breuil avec la rédaction d'un ouvrage.		
Menace sur l'espèce Hybridation avec l'iguane, braconnage, habitats dégradés.		
Menaces de l'espèce sur l'écosystème		
Recommandations de gestion Connaître la distribution précise sur la Martinique. Améliorer les habitats : sur l'Îlet Chancel, diminuer la population d'herbivores détruisant l'habitat, aménager des sites de ponte, nettoyer le site des débris humains. Introduction sur l'Îlet Ramier comme réservoir face au développement de Iguana iguana. Populations d'Iguana iguana à maîtriser. Réfléchir à son élevage en captivité (création d'un vivarium martiniquais).		
☒ Levier Gestion ☐ Levier Réglementation ☐ Levier Appli Réglementation ☒ Levier Connaissances ☒ Levier sensibilisation		
Base de données "Faune Sauvage Martinique", ONCFS, Outre-Mer, JF Maillard, 2004.		
Page 1		

Illustration 2 : fiche synthétique de l'iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*), d'après Breuil, 2003

Table des abréviations

- ◆ AMEPAS : Association pour la Mémoire et le Patrimoine de Sainte Anne
- ◆ ASFA : Association pour la Sauvegarde de la Faune Sauvage
- ◆ CAD : Contrat d'Agriculture Durable
- ◆ CBPA : Conservatoire Botanique des Petites Antilles
- ◆ CDCFS : Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage
- ◆ CELRL : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
- ◆ CG : Conseil Général
- ◆ CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
- ◆ CR : Conseil Régional
- ◆ CSRPN : Conseil Scientifique Régional de la Protection de la Nature
- ◆ DAF : Direction de l'Agriculture et de la Forêt
- ◆ DDE : Direction Départementale de l'Équipement
- ◆ DIREN : DIrection Régionale de l'ENvironnement
- ◆ DNP : Direction de la Nature et des Paysages
- ◆ DSV : Direction des Services Vétérinaires
- ◆ ECCEA : Eastern Caribbean Coalition for Environmental Awareness
- ◆ FDC : Fédération Départementale des Chasseurs
- ◆ INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
- ◆ MEDD : Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
- ◆ MISEE : Mission InterService de l'Eau Elargie
- ◆ MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle
- ◆ OMMM : Observatoire du Milieu Marin Martiniquais
- ◆ ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- ◆ ONF : Office National des Forêts
- ◆ ORGFH : Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et de l'amélioration de la qualité de ses Habitats
- ◆ PLU : Plan Local d'Urbanisme
- ◆ PNRM : Parc Naturel Régional de la Martinique
- ◆ SAU : Surface Agricole Utile
- ◆ SAFER : Société d'Aménagement Foncier et Rural
- ◆ SAR : Schéma d'Aménagement Régional
- ◆ SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- ◆ SDGC : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
- ◆ SEPANMAR : Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature à la Martinique
- ◆ SGGB : Société des Galeries de Géologie et de Botanique
- ◆ SFEPM : Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères
- ◆ SFO : Société Française d'Odonatologie
- ◆ SPV : Service de Protection des Végétaux
- ◆ UAG : Université des Antilles et de la Guyane
- ◆ UICN : Union Mondiale pour la Nature
- ◆ ZNIEFF : Zone Naturelle d'intérêt Floristique et Faunistique